

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 286  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 275**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une assemblée régulière tenue le 15 mars 2021, le conseil de la Ville de Richmond a adopté le règlement général numéro 286 abrogeant le règlement numéro 275.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau de la municipalité, situé au 745, rue Gouin, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Richmond (Québec), ce 30 mars 2021.

Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et  
secrétaire-trésorier